

# PLAN D'ACTION 2020-2022

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER  
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Ministère de la Culture et des Communications

# INTRODUCTION

La culture agit comme un puissant catalyseur pour le dynamisme des régions en créant de multiples occasions de découverte, de participation et de rencontres, qui rendent ainsi les milieux de vie plus attrayants. En plus d’être une source de fierté collective, elle contribue au sentiment d’appartenance des citoyennes et des citoyens et génère des retombées importantes dans les communautés, au bénéfice de la vitalité de tout le territoire québécois.

Le présent Plan d’action 2020-2022, élaboré par le ministère de la Culture et des Communications, vise à répondre aux objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Il fait écho aux priorités exprimées par les partenaires municipaux et à leurs préoccupations en matière de patrimoine, d’urbanisme, d’aménagement du territoire, de paysage, d’architecture et d’espace public. Il témoigne également des engagements du Ministère à favoriser l’essor d’une culture toujours plus forte et dynamique qui agit comme pierre d’assise du développement régional.

## ACTION GLOBALE DU MINISTÈRE EN MATIÈRE D’OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES

### Les directions régionales

La vitalité culturelle des territoires passe par une fine connaissance des milieux et par des partenariats étroits avec des acteurs clés. Ainsi, le ministère de la Culture et des Communications peut compter sur 8 directions régionales déployées dans 13 points de service au Québec pour remplir sa mission et adapter ses interventions aux réalités locales et régionales. Ces directions sont en lien direct avec les organismes et les intervenants du territoire pour concrétiser les engagements stratégiques du Ministère, tant sur le plan de la coordination de ses programmes que du point de vue de la planification et de la concertation. Faire valoir l’importance de la culture comme vecteur essentiel du développement régional constitue la base de leur action, comme en témoignent notamment le nombre record de 184 ententes de développement culturel reconduites et conclues en 2020-2021.

### Les sociétés d’État

En plus de coordonner son action avec les directions régionales, le Ministère s’appuie sur la collaboration de 10 sociétés d’État, qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications. Ces sociétés d’État exercent des fonctions clés en matière d’aide financière, de

formation, de diffusion et de conservation dans le domaine de la culture et des communications. Dans le cadre de leurs missions respectives, elles offrent des activités et des services culturels, tout en accordant une grande importance à leur accessibilité dans toutes les régions.

## **Le lien avec les communautés autochtones**

Le Ministère soutient le développement des cultures et la préservation des langues autochtones par l'intermédiaire de différentes mesures d'accompagnement. Cette intervention appuie essentiellement le renforcement des cultures autochtones pour les communautés et la population des Premières Nations.

Pour accroître son soutien et son accompagnement en vue d'une meilleure intégration et d'un plus grand rayonnement des cultures autochtones dans les milieux locaux et régionaux, le Ministère facilite les rapprochements en prenant part au dialogue des cultures. Il encourage les initiatives de partenaires qui contribuent à la reconnaissance des cultures et langues autochtones dans l'espace public. Cette reconnaissance permettra une mise en valeur de la richesse de celles-ci et de leur apport important au développement des milieux locaux et régionaux. Ainsi, le Ministère prévoit favoriser la participation des Premières Nations et des Inuits aux instances de concertation culturelle. Dans cette perspective, il compte soutenir les organismes culturels pour la création de partenariats avec les Premières Nations. L'objectif est de faire rayonner des réalisations culturelles auxquelles les Premières Nations participent et d'améliorer l'offre culturelle dans un esprit de collaboration.

## **Programmes d'aide et priorités du Ministère en lien avec l'occupation et la vitalité des territoires**

Afin de contribuer à l'accessibilité, au développement et au rayonnement de la culture, le Ministère soutient financièrement divers organismes et les accompagne dans la réalisation de leurs projets par l'intermédiaire de différents programmes d'aide.

## **Les ententes de développement culturel**

Les ententes de développement culturel sont des outils adaptés aux réalités et aux besoins que les municipalités locales et régionales, en tant que gouvernements de proximité, sont à même de cerner. Au cœur de l'intervention du Ministère en région, elles proposent des partenariats coopératifs et souples qui permettent d'arrimer les actions en culture et en communications sur les territoires en fonction des enjeux et des défis qui leur sont propres. Elles s'inscrivent également dans une perspective durable au bénéfice de la population et des acteurs clés du milieu.

Ce levier d'action favorise des initiatives structurantes, innovantes, exclusives et complémentaires aux autres outils d'intervention du Ministère. Il s'articule autour de trois axes liés au développement culturel des territoires correspondant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, soit :

- la participation des citoyens au développement culturel des collectivités;
- l'identité et l'appartenance;
- le dynamisme économique, social et démocratique.

## L'aménagement culturel du territoire

L'intégration de la dimension culturelle à l'aménagement du territoire contribue à l'évolution des collectivités et au rayonnement des régions du Québec. L'aménagement culturel est ancré dans le territoire, la communauté et son histoire. Ainsi, il vise à prendre conscience des particularités locales telles que le patrimoine archéologique, le cadre bâti, les savoir-faire locaux et les paysages. Cette approche mise également sur l'innovation et la créativité pour mettre en valeur et renouveler les collectivités dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Le Ministère accompagne les instances municipales dans cette démarche et appuie des projets liés au paysage, au patrimoine culturel, à l'architecture, à l'espace public et à l'art public.

Les succès observés en matière d'aménagement culturel du territoire reflètent bien l'importance de généraliser ces pratiques et d'en affirmer l'exemplarité de l'État, notamment en ce qui a trait à la qualité architecturale des projets d'infrastructures publiques. À terme, l'aménagement culturel du territoire est source de fierté pour les communautés et d'affirmation de l'identité québécoise. Ainsi, il constitue un levier durable pour stimuler la prospérité, contribuer au mieux-être de la population, exprimer l'identité culturelle des régions et les doter d'infrastructures publiques intégrées à leur environnement. À cet égard, le gouvernement travaille à mettre en place un réseau d'infrastructures culturelles, contribuant ainsi à la vitalité et à l'attractivité de chacun des territoires.

## Le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel se compose de l'ensemble des richesses que la collectivité souhaite s'approprier, réinterpréter et léguer aux générations suivantes. Cette définition dépasse la simple notion de l'héritage et de sa conservation, puisqu'elle sous-entend l'utilisation et le recyclage des éléments patrimoniaux. Dans chacune des régions, le patrimoine constitue un repère identitaire qui nourrit la qualité des milieux de vie et contribue à faire croître le sentiment d'appartenance local. La conservation et la mise en valeur des intérêts patrimoniaux entraînent des retombées économiques importantes grâce à la création d'entreprises et d'emplois spécialisés, la revitalisation des quartiers, l'émergence ou l'amélioration d'attrait touristiques, etc.

Le Ministère soutient et accompagne les milieux dans la prise en compte et la conservation du patrimoine par l'intermédiaire de diverses mesures. Parmi celles-ci, il y a le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, qui vise à appuyer les municipalités et

municipalités régionales de comté pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier.

## La combinaison culture-éducation

La culture constitue un terreau fertile pour l'apprentissage. Elle est en effet propice à l'acquisition d'habiletés sociales et contribue à la réussite éducative. Le Ministère favorise le rapprochement entre la culture et l'éducation en soutenant l'amélioration de l'offre d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.

## L'intérêt particulier pour les bibliothèques

Le Ministère porte un intérêt particulier aux bibliothèques. Considérées comme des services de proximité, celles-ci constituent souvent un des seuls accès à la culture d'une municipalité ou d'une localité. Elles comptent aussi parmi les équipements culturels les plus répandus dans l'ensemble du Québec. Elles jouent fréquemment le rôle de pôle principal où plusieurs domaines artistiques sont réunis en un même lieu.

## Le volet numérique

Le numérique joue un rôle important dans la vitalité de la culture québécoise, et ce, dans toutes les communautés et régions. Les milieux sont accompagnés dans leur transition vers le numérique, qui constitue un apport important à l'économie du Québec.

La mise en place d'agents de développement numérique et de l'appel de projets Soutien au rayonnement numérique, de même que l'attribution d'enveloppes régionales, produit des retombées significatives dans les régions. La mesure 83 du Plan culturel numérique du Québec vise également à « [s]timuler l'innovation et l'appropriation du numérique par les partenaires de tout le territoire québécois ».

## Les médias communautaires

Le secteur des communications est déterminant pour la création, la production et la diffusion des produits culturels québécois. Il est un transmetteur culturel vers tous les foyers; il est le premier contact culturel pour beaucoup de jeunes; il est une composante essentielle de la démocratie; et, enfin, il est un élément important de l'économie et de la vitalité du territoire.

Les médias communautaires (presse écrite, radio et télévision) remplissent un rôle important en matière de développement local et régional. Leur contribution à la vie économique et sociale des différentes régions du Québec est indéniable. Par la diffusion d'informations et d'émissions de radio et de télévision locales, ils sont le reflet des réalités régionales, offrent une place publique de débats, participent à la création d'une conscience régionale et favorisent l'appropriation de la région par les citoyennes et les citoyens.

## La promotion et la diffusion des œuvres culturelles québécoises

Les réseaux de diffusion des productions culturelles québécoises sont diversifiés et présents sur l'ensemble du territoire : salles de spectacle, salles de cinéma, festivals, musées, galeries d'art, bibliothèques publiques, librairies, salons du livre ou des métiers d'art, etc. Considérant la qualité et la nature des œuvres créées au Québec, le Ministère entend appuyer davantage leur diffusion en appliquant de nouvelles mesures se déclinant en certaines actions spécifiques menées par ses directions régionales.

# Actions relatives aux priorités régionales

## Région : Bas-Saint-Laurent (01)

|                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1</b>                                                                                                                                                               | <b>Agir pour l'attractivité de la région</b>                                                                                                                                                                                  |
| Action 1                                                                                                                                                                        | Participer à la stratégie régionale concertée et multisectorielle d'attractivité du Bas-Saint-Laurent portée par le Collectif régional de développement.                                                                      |
| Action 3                                                                                                                                                                        | Participer au développement d'une offre en tourisme culturel, en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux Sacrés artisans.                                                         |
| <b>Priorité 2</b>                                                                                                                                                               | <b>Agir pour l'équité entre les personnes et la collectivité en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire</b>                                                      |
| Action 1                                                                                                                                                                        | Encourager et soutenir les partenaires dans le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. |
| <i>Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :</i>                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                               |
| ➤ Poursuivre la mise en place de la conférence administrative régionale en développement social du Bas-Saint-Laurent.                                                           |                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Priorité 3</b>                                                                                                                                                               | <b>Agir pour un environnement sain et une vie de qualité</b>                                                                                                                                                                  |
| Action 1                                                                                                                                                                        | Soutenir l'amélioration de l'offre culturelle en ligne (cours, spectacles, etc.).                                                                                                                                             |
| Action 2                                                                                                                                                                        | Favoriser la participation citoyenne à la vie culturelle locale par des actions spécifiques dans le cadre des ententes de développement culturel.                                                                             |
| Action 3                                                                                                                                                                        | Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire.                                                            |
| <i>Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :</i>                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                               |
| ➤ Accompagner et soutenir les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. |                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Priorité 4</b>                                                                                                                                                               | <b>Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés</b>                                                                                                                                             |
| Action 1                                                                                                                                                                        | Soutenir Culture Bas-Saint-Laurent dans le développement d'une communauté technologique culturelle pour favoriser l'usage des technologies de l'information en culture.                                                       |
| <b>Priorité 5</b>                                                                                                                                                               | <b>Agir pour la vitalité des communautés rurales</b>                                                                                                                                                                          |
| Action 1                                                                                                                                                                        | Améliorer l'offre en loisir culturel dans les municipalités par l'intermédiaire des camps de jour, des bibliothèques et des centres communautaires.                                                                           |
| Action 2                                                                                                                                                                        | Favoriser l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants au moyen d'activités culturelles spécifiques.                                                                                                                       |
| Action 3                                                                                                                                                                        | Accompagner les municipalités, les MRC et la Première Nation malécite dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture                                     |

## Région : Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 3</b>  | <b>Assurer le développement des communautés – Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus; la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens, l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et des services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social</b> |
| Action 1           | Présenter aux trois MRC n'ayant pas signé d'ententes de développement culturel les avantages de celles-ci pour les inciter à conclure de tels partenariats qui leur permettront de diversifier leurs revenus aux fins d'actions culturelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Action 2           | Dans les négociations de prochaines ententes de développement culturel, favoriser l'intégration d'actions de mise en valeur d'attraits culturels trilingues dans le but d'améliorer l'offre de service aux communautés et de valoriser la langue innue.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Priorité 4</b>  | <b>Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique; compléter la couverture numérique du territoire habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des principales voies de communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Action 1           | Accompagner et soutenir financièrement le Hub créatif numérique ainsi que les sept organismes culturels qui en font partie pour qu'ils puissent assurer leur plein développement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Action 2           | Promouvoir et soutenir le développement et l'implantation d'un outil de planification archéologique de géoréférencement destiné à toutes les MRC de la région dans le but de favoriser une appropriation accrue des territoires dans la protection des sites archéologiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Action 3           | Prioriser la réalisation de projets en lien avec l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies qui incluent des partenariats avec des entreprises (appels de projets numériques décentralisés).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Priorité 6</b>  | <b>Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique de Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région</b>                                                                                                                                                                                          |
| Action 1           | Réaliser trois rencontres de consultation visant la création d'une table des partenaires en patrimoine des communautés innues pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Priorité 12</b> | <b>Tourisme – Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Action 1           | Favoriser le soutien de l'implantation d'un centre d'interprétation historique du site patrimonial d'Arvida, porté par le Centre d'histoire Sir-William-Price.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

---

|          |                                                                                                                                                                                                                   |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 2 | Participer aux démarches relatives aux initiatives de mise en commun des ressources des regroupements des musées (Alliance des musées du Lac-Saint-Jean et Saguenay Ville-musée) et les soutenir, le cas échéant. |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Région : Capitale-Nationale (03)

|                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 3 Développer les infrastructures touristiques</b>                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Action 1                                                                                                                                       | Accompagner la Ville de Cap-Santé dans son projet de mise en valeur du manoir Allsopp et du fort Jacques-Cartier.                                                                                                                                                            |
| Action 2                                                                                                                                       | Bonifier l'offre en tourisme culturel à la pointe aux Alouettes par des dispositifs d'interprétation sur le site, dans le cadre du projet de création d'un pavillon d'accueil.                                                                                               |
| <b>Priorité 4 Assurer le déploiement du numérique</b>                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Action 1                                                                                                                                       | Soutenir financièrement au moins un média privé de la presse écrite dans la réalisation d'un projet visant son adaptation au numérique.                                                                                                                                      |
| <b>Priorité 8 Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Action 1                                                                                                                                       | Susciter la mise en œuvre d'actions concertées de conservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier. |
| Action 2                                                                                                                                       | Favoriser l'intégration d'un projet régional en aménagement culturel du territoire dans les ententes de développement culturel.                                                                                                                                              |

## Région : Mauricie (04)

|                   |                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive</b>                                                                                                                                                                 |
| Action 1          | Soutenir les interventions pour la préservation du patrimoine au moyen de deux ententes de restauration en patrimoine bâti avec les MRC ou les municipalités.                                                                                |
| <b>Priorité 2</b> | <b>Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel</b>                                                                                                                                                                               |
| Action 1          | Soutenir financièrement la coordination de la formation continue en culture destinée aux travailleurs culturels et aux artistes professionnels.                                                                                              |
| Action 2          | Soutenir financièrement deux artistes, écrivains ou organismes culturels dans la réalisation de projets visant à bonifier l'offre culturelle dans le parcours éducatif.                                                                      |
| <b>Priorité 3</b> | <b>Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien</b>                                                                                                                                                                  |
| Action 1          | Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC et la Nation atikamekw sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des milieux visés.                                                     |
| <b>Priorité 4</b> | <b>Soutenir la vitalité de l'écosystème économique</b>                                                                                                                                                                                       |
| Action 1          | Soutenir financièrement l'action d'un agent de développement numérique régional à Culture Mauricie pour accompagner les acteurs du secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation et à la transmission des pratiques numériques.     |
| Action 2          | Soutenir financièrement au moins un projet dans le cadre de l'appel régional de projets en numérique en 2020-2021 dans le but de permettre au milieu d'expérimenter de nouvelles approches de diffusion du contenu culturel.                 |
| Action 3          | Soutenir financièrement et par de l'accompagnement un projet de mise en commun des ressources de médias communautaires d'ici 2022.                                                                                                           |
| <b>Priorité 5</b> | <b>Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population</b>                                                                                                                                                                          |
| Action 1          | Accompagner et soutenir financièrement l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour dans les MRC des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé. |
| Action 2          | Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le but d'agir sur des enjeux qui y sont liés.                                    |

## Région : Estrie (05)

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1</b>  | <b>Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises</b>                                                                                                                                                              |
| Action 1           | Soutenir financièrement la coordination de la formation continue en culture destinée aux travailleurs culturels et aux artistes professionnels.                                                                                                                 |
| <b>Priorité 2</b>  | <b>Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité</b>                                                                                                                                |
| Action 1           | Accompagner le Bureau estrien de l'audiovisuel et du multimédia pour en faire un centre de ressources en littératie numérique pour la MRC des Sources.                                                                                                          |
| Action 2           | Soutenir financièrement le projet de transformation numérique 0/1 – Hub numérique Estrie pour son accompagnement aux organismes et aux entreprises de la région.                                                                                                |
| <b>Priorité 5</b>  | <b>Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités</b>                                                                               |
| Action 1           | Soutenir les interventions pour la préservation du patrimoine bâti au moyen de trois ententes de restauration en patrimoine bâti avec des municipalités et d'une entente avec la MRC du Haut-Saint-François destinée aux propriétaires privés de ce territoire. |
| Action 2           | Accompagner et soutenir financièrement l'organisme Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour de la région.                                                                       |
| Action 3           | Soutenir la démarche d'accompagnement de quatre institutions muséales dans la MRC du Val-Saint-François pour l'obtention de l'agrément.                                                                                                                         |
| Action 4           | Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des territoires.                                                                                                 |
| <b>Priorité 8</b>  | <b>Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire</b>                                                                                                                                                 |
| Action 1           | Contribuer à la persévérance scolaire en soutenant des activités culturelles à l'école dans un contexte parascolaire dans le cadre de l'appel de projets Appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif.                                                  |
| <b>Priorité 13</b> | <b>Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale</b>                                                                                                                                                                                                               |
| Action 1           | Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le but d'agir sur des enjeux qui y sont liés.                                                       |
| <b>Priorité 14</b> | <b>Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens</b>                                                                                              |
| Action 1           | Soutenir financièrement au moins 20 médias communautaires dans le but de contribuer au maintien de leur existence et, par le fait même, de permettre à la population d'avoir accès à de l'information locale et régionale.                                      |

## Région : Montréal (06)

### **Priorité 1**     **Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement ayant un impact sur la métropole**

Action 1     Poursuivre le partenariat en développement culturel avec la Ville de Montréal.

*Autres contributions du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Mettre en œuvre le plan d'action 2018-2023 de la politique culturelle du Québec Partout, la culture, en particulier l'objectif 3.4.2 Miser sur l'énergie culturelle de Montréal, métropole du Québec.
- Accompagner la Ville de Montréal dans l'application des nouveaux pouvoirs d'autoriser certains types d'interventions en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* obtenus à la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

### **Priorité 4**     **Améliorer l'intégration des nouvelles populations**

Action 1     Favoriser l'intégration des artistes immigrants au milieu culturel montréalais, notamment en soutenant des organismes dont la mission est de les accompagner.

Action 2     Favoriser le développement des publics issus de l'immigration en facilitant l'accès à la culture, notamment en soutenant des projets réalisés par des organismes ciblant des populations immigrantes.

### **Priorité 6**     **Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones**

Action 1     Accroître la circulation et la mise en valeur des œuvres d'artistes autochtones en soutenant des organismes qui permettent leur diffusion.

### **Priorité 8**     **Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant**

Action 1     Favoriser la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques publiques de Montréal en participant financièrement aux projets de rénovation et de construction.

Action 2     Favoriser la consolidation et le développement des infrastructures culturelles dans les quartiers montréalais en accompagnant les organismes dans leurs recherches de solutions immobilières et en contribuant financièrement à la réalisation de ces projets.

### **Priorité 9**     **Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle**

Action 1     Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique (mesure 32 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) en stimulant l'essor d'initiatives structurantes dans ce domaine, ainsi qu'en participant financièrement à leur développement.

### **Priorité 10**     **Accélérer l'essor de l'Est de Montréal**

Action 1     Favoriser l'essor et la consolidation des organismes culturels dans les quartiers de l'Est de Montréal.

*Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Renforcer l'identité de l'Est de Montréal en utilisant les dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel* pour mettre en valeur son patrimoine.

## Région : Outaouais (07)

### **Priorité 1 Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique**

Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (cinq MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel qui comprend notamment un volet contribuant à la professionnalisation des organismes culturels.

*Autres contributions du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Assurer le suivi de l'entente sectorielle visant le partage de ressources en culture pour renforcer la professionnalisation des organismes culturels de la région.
- Assurer un suivi personnalisé de l'ensemble des projets d'infrastructures culturelles de l'Outaouais et conseiller les clients partenaires dans la préparation de leurs demandes d'aide financière auprès du Ministère.

### **Priorité 2 Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains**

Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (cinq MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel, qui comprend notamment un volet visant à susciter des actions communes des milieux ruraux et urbains.

### **Priorité 3 Construire une identité régionale forte**

Action 1 Contribuer à l'accroissement du sentiment d'appartenance et de l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire.

Action 2 Soutenir le réseau muséal de la région dans son projet d'établissement d'un musée régional.

Action 3 Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.

*Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Accompagner les acteurs de la région en encourageant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

### **Priorité 5 Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification**

Action 1 Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels du territoire (formation de Culture Outaouais et entente sectorielle visant le partage de ressources en culture).

*Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire, notamment en matière de tourisme culturel, par le développement de projets y contribuant.

## Région : Abitibi-Témiscamingue (08)

|                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 2</b>                                                                                                                                    | <b>Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu</b>                                                                                                           |
| Action 1                                                                                                                                             | Négocier et conclure une entente sectorielle de développement en culture pour tout le territoire, incluant un volet culture-éducation.                                                                                                                                  |
| Action 2                                                                                                                                             | Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels par la formation offerte par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.                                                                                   |
| <b>Priorité 3</b>                                                                                                                                    | <b>Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants</b>                                                                                                                                         |
| Action 1                                                                                                                                             | Par l'intermédiaire de programmes, encourager des initiatives visant à développer l'attachement des nouveaux arrivants à leur communauté d'accueil, notamment des personnes susceptibles d'exclusion, par des activités culturelles et de partage de la culture locale. |
| <b>Priorité 4</b>                                                                                                                                    | <b>Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations</b>                                                                                                                                                                 |
| Action 1                                                                                                                                             | Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.                                                                  |
| Action 2                                                                                                                                             | Susciter l'émergence de projets communs avec les communautés autochtones, notamment en invitant les agents de développement culturel autochtone aux rencontres d'échanges des agents de développement culturel des territoires.                                         |
| <b>Priorité 5</b>                                                                                                                                    | <b>Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale</b>                                                                                                                                    |
| Action 1                                                                                                                                             | Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire.                                                                                                      |
| <i>Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :</i>                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| ➤ Participer à des rencontres de concertation intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional. |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Priorité 6</b>                                                                                                                                    | <b>Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population</b>                                                                           |
| Action 1                                                                                                                                             | Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec le milieu municipal dans le but d'élargir le territoire visé par ces ententes.                                                                                                                       |

## Région : Côte-Nord (09)

### **Priorité 3 Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord**

- Action 1 Contribuer à doter les 10 communautés autochtones du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord d'un agent culturel autochtone et d'un plan d'action par communauté.
- Action 2 Accompagner de façon soutenue la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans ses projets stratégiques dans le but de poursuivre son développement et de favoriser sa reconnaissance officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **Priorité 5 Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement**

- Action 1 Réaliser trois rencontres de consultation visant la création d'une table des partenaires en patrimoine des communautés innues pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.

*Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Participer aux rencontres du comité interministériel Attractivité Côte-Nord.

### **Priorité 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés**

- Action 1 Inclure au moins une action culturelle destinée aux enfants âgés de zéro à cinq ans dans chacune des ententes de développement culturel de la Côte-Nord.
- Action 2 Présenter aux deux MRC n'ayant pas signé d'ententes de développement culturel les avantages de celles-ci dans le but de les inciter à conclure de tels partenariats qui leur permettront de renforcer la capacité d'agir des milieux et de consolider l'action culturelle sur l'ensemble du territoire nord-côtier.

### **Priorité 7 Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir**

*Contribution du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Appuyer la démarche régionale de concertation et de formation muséale, en collaboration avec Tourisme Côte-Nord et Culture Côte-Nord.

### **Priorité 8 Agir en synergie**

- Action 1 Dans le cadre des aides financières disponibles sur le territoire, collaborer à trois actions communes entre autochtones et allochtones.

## Région : Nord-du-Québec (10)

|                   |                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire</b> |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                                         |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Organiser une rencontre annuelle pour les agents de développement culturel de toute la Jamésie dans le but de les informer des programmes et de répondre spécifiquement aux besoins liés au territoire. |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                   |                                                                   |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 2</b> | <b>Soutenir le développement et la diversification économique</b> |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Accompagner le milieu culturel en matière de développement numérique en soutenant le travail d'un agent de développement culturel numérique sur le territoire. |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Participer à des rencontres de concertation intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional.

|                   |                                                                                                                                                                                               |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 3</b> | <b>Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population</b> |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                         |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec l'Association régionale Baie-James, les municipalités et les localités de la région. |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                    |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 2 | Poursuivre le travail amorcé avec Loisir Sport Baie-James en matière de soutien à la concertation du milieu du loisir culturel, notamment par la mise en œuvre d'un plan régional. |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                   |                                                                                                                                 |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 4</b> | <b>Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens</b> |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                                        |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes. |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                                            |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 2 | Offrir, au moins une fois par année, aux agents culturels cris de participer à des rencontres statutaires dans le but de les informer adéquatement sur les programmes du Ministère (rencontre en anglais). |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Région : Gaspésie (11)

|                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1</b>                                                                                                                                                   | <b>Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région</b>                                                                                                                              |
| Action 1                                                                                                                                                            | Accompagner les municipalités, les MRC et la Nation micmaque dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture.                                                                  |
| Action 2                                                                                                                                                            | En collaboration avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie, mettre en place des outils de préservation et de mise en valeur des paysages à l'intention des citoyens, des MRC et des ministères et organismes (projet régional sur les paysages). |
| <b>Priorité 2</b>                                                                                                                                                   | <b>Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</b>                                                                                                                                                                                 |
| Action 1                                                                                                                                                            | Renforcer la collaboration avec les instances locales de développement social dans le but d'intégrer une dimension culturelle dans les plans de communauté.                                                                                        |
| Action 2                                                                                                                                                            | Encourager et soutenir le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées.                                           |
| <b>Priorité 3</b>                                                                                                                                                   | <b>Soutenir l'enseignement et la recherche en région</b>                                                                                                                                                                                           |
| Action 1                                                                                                                                                            | Déterminer et soutenir un projet de recherche culture-éducation dans la région en collaboration avec un partenaire du milieu de l'enseignement et de la recherche.                                                                                 |
| <b>Priorité 4</b>                                                                                                                                                   | <b>Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région</b>                                                                                                                                                     |
| Action 1                                                                                                                                                            | Soutenir les activités culturelles hors les murs et encourager les partenaires à diffuser la culture à l'extérieur des lieux habituels dans l'objectif de joindre de larges publics, notamment par la médiation et le loisir culturels.            |
| Action 2                                                                                                                                                            | Collaborer à la mise sur pied d'une table régionale en patrimoine.                                                                                                                                                                                 |
| <i>Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :</i>                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ➤ Accompagner les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. |                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Priorité 7</b>                                                                                                                                                   | <b>Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres</b>                     |
| Action 1                                                                                                                                                            | Accompagner les milieux dans la valorisation de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'Association touristique régionale de la Gaspésie.                |
| Action 2                                                                                                                                                            | Participer au développement d'une offre en tourisme culturel en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux Sacrés artisans.                                                                               |

## Région : Îles-de-la-Madeleine (11)

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Renverser la tendance démographique</b>                                                                                                                                                                                                               |
| Action 1          | Accompagner les partenaires et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la réalisation de projets culturels contribuant à l'attraction et à la rétention démographiques.                                                                            |
| <b>Priorité 4</b> | <b>Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable</b>                                                                                                    |
| Action 1          | Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la mise en valeur et la gestion de ses paysages.                                                                                                                                                  |
| Action 2          | Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans des projets de sensibilisation au patrimoine et de sauvegarde de celui-ci.                                                                                                                        |
| Action 3          | Amorcer, en collaboration avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le développement et l'implantation d'outils de planification archéologique dans le but de favoriser l'appropriation, la connaissance et la protection des sites archéologiques. |
| <b>Priorité 5</b> | <b>Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant</b>                                                                                                                                                                                                |
| Action 1          | Soutenir les initiatives visant à bonifier et à rendre accessible l'offre culturelle à l'aide de projets en loisir culturel, d'activités dans les bibliothèques, etc.                                                                                    |
| Action 2          | Déterminer et soutenir des projets permettant de préserver et de mettre en valeur le patrimoine.                                                                                                                                                         |
| Action 3          | Accompagner le milieu dans la valorisation des composantes culturelles locales dans le but de renforcer la vitalité du territoire.                                                                                                                       |

## Région : Chaudière-Appalaches (12)

|                   |                                                                                                                                                                         |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional</b> |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Susciter la mise en place d'initiatives concertées entre plusieurs partenaires municipaux dans les ententes de développement culturel, notamment en organisant des rencontres d'échanges entre les agents culturels et en proposant l'intégration de projets communs dans ces ententes. |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                   |                                                                                                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 6</b> | <b>Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches</b> |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Contribution du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale.

|                   |                                                      |
|-------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 7</b> | <b>Mettre en valeur et donner accès à la culture</b> |
|-------------------|------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                     |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Favoriser l'intégration d'actions visant à améliorer l'offre de services de l'ensemble des territoires dans les ententes de développement culturel. |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                   |                                                                                                            |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 8</b> | <b>Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région</b> |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                                                    |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Organiser une présentation s'adressant aux milieux municipaux sur la démarche d'aménagement culturel du territoire et les outils dont les municipalités disposent en matière de protection du patrimoine culturel. |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 2 | Susciter la mise en œuvre d'actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier. |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Région : Laval (13)

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine</b>                                                                                                                                                                    |
| Action 1          | Apporter son expertise dans ses champs de compétence au comité en aménagement de la conférence administrative régionale de Laval pour contribuer à une planification intégrée de l'aménagement du territoire.                                                                                                            |
| Action 2          | Promouvoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à échelle humaine en diffusant le guide <i>Territoire hérité, habité, légué : l'aménagement culturel du territoire à nos partenaires</i> .                                  |
| <b>Priorité 2</b> | <b>Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes</b>                                                                                                                                                                                                                      |
| Action 1          | Favoriser les projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées.                                                                                                                                              |
| Action 2          | Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.                                                                                                                                    |
| <b>Priorité 4</b> | <b>La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable</b>                                                                                                                                                                                                                                              |
| Action 1          | Collaborer, en partenariat avec la Ville de Laval et Culture Laval, à la documentation du milieu culturel et à l'évaluation de l'incidence de la culture sur le développement régional.                                                                                                                                  |
| <b>Priorité 5</b> | <b>Un écosystème culturel professionnel, pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie</b>                                                                                                                                                                                                                         |
| Action 1          | Participer à la concertation du milieu culturel en favorisant les collaborations et les maillages entre les divers intervenants.                                                                                                                                                                                         |
| Action 2          | Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État. |
| <b>Priorité 6</b> | <b>Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Action 1          | Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment au moyen de l'enveloppe régionale en numérique.                                                                                                                             |
| Action 2          | Par l'intermédiaire de l'entente de développement culturel, encourager les projets de portée nationale ou internationale.                                                                                                                                                                                                |
| <b>Priorité 7</b> | <b>Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire</b>                                                                                                                                                                                                                                    |
| Action 1          | Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère dans le développement de projets d'infrastructures majeurs structurants et innovants.                                                                                                                            |

## Région : Lanaudière (14)

|                   |                                                                                                                                                         |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1</b> | <b>Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique</b> |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État. |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                              |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 2 | Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment à l'aide de l'enveloppe régionale en numérique. |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                   |                                                                                                                 |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 8</b> | <b>Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative</b> |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                       |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire. |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Mettre en place de nouveaux canaux de communication entre la culture et l'éducation, entre autres par une participation active aux rencontres de la conférence administrative régionale en développement social, qui se tiennent quatre fois par année.

|                    |                                                                                                                                   |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 10</b> | <b>Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional</b> |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale. |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|          |                                                                                         |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 2 | Promouvoir l'importance de la culture et l'apport des artistes à l'économie lanaudaise. |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

*Autres contributions du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.
- Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales et ainsi adopter une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement de produits d'appel et au rayonnement régional.

## Région : Laurentides (15)

|                   |                                                                                                                                   |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 2</b> | <b>Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté des citoyens</b> |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- |          |                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales dans le but de développer un sentiment d'appartenance chez la population et de contribuer à la fierté régionale.                      |
| Action 2 | Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale. |
| Action 3 | Soutenir la connaissance et la pratique du loisir culturel à l'aide de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux unités régionales de loisir et de sport en matière de loisir culturel.                                           |

*Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

|                   |                                                                                                                                                                                |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 4</b> | <b>Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale</b> |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- |          |                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 | Apporter son expertise dans ses champs de compétence au comité d'aménagement de la conférence administrative régionale des Laurentides, qui se tient quatre fois par année, pour contribuer à une planification intégrée de l'aménagement du territoire. |
| Action 2 | Promouvoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement de milieux de vie durables et dynamiques en diffusant le guide <i>Territoire hérité, habité, légué : l'aménagement culturel du territoire</i> à nos partenaires. |

*Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :*

- Contribuer, à l'aide de programmes, à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

## Région : Montérégie (16)

| <b>Priorité 2 Développer une identité rassembleuse par la culture</b>                                     |                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1                                                                                                  | Favoriser la concertation entre les partenaires de la région (ministères et organismes) pour stimuler le développement de projets de citoyenneté culturelle des jeunes.                                                                                    |
| Action 2                                                                                                  | Accompagner les acteurs concernés dans la mise en place d'un circuit muséal pour bonifier et dynamiser l'offre culturelle en tirant profit des réseaux existants ou qui seront développés.                                                                 |
| Action 3                                                                                                  | Accompagner et soutenir les communautés dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région.                                                                                                     |
| <b>Priorité 5 Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie</b> |                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Action 1                                                                                                  | Concevoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement d'un sentiment d'appartenance dans la population et contribuant à l'attractivité des milieux.                                                                       |
| <b>Priorité 7 Promouvoir et développer le tourisme</b>                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Action 1                                                                                                  | Favoriser la concertation entre les partenaires dans le but d'offrir un soutien aux milieux pour établir, bonifier, promouvoir et valoriser l'offre culturelle propre au territoire, en participant notamment à l'amélioration de routes vertes et bleues. |

## Région : Centre-du-Québec (17)

|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1</b>                                                                                                                                                                           | <b>Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales</b>                                                                                                                                                                                                                |
| Action 1                                                                                                                                                                                    | Soutenir financièrement la coordination de la formation continue en culture destinée aux travailleurs culturels et aux artistes professionnels.                                                                                                                                    |
| <b>Priorité 3</b>                                                                                                                                                                           | <b>Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication</b>                                                                                                                                                                                       |
| Action 1                                                                                                                                                                                    | Soutenir financièrement l'action d'un agent de développement numérique régional à Culture Centre-du-Québec pour accompagner les acteurs du secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation et à la transmission des nouvelles pratiques numériques.                         |
| Action 2                                                                                                                                                                                    | Soutenir financièrement au moins un projet dans le cadre de l'appel régional de projets en numérique dans le but de permettre au milieu d'expérimenter de nouvelles approches de diffusion du contenu culturel.                                                                    |
| <b>Priorité 5</b>                                                                                                                                                                           | <b>Assurer des services de proximité</b>                                                                                                                                                                                                                                           |
| Action 1                                                                                                                                                                                    | Accompagner et soutenir financièrement l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des services de garde des écoles primaires et des résidences pour aînés dans les cinq MRC.                                  |
| Action 2                                                                                                                                                                                    | Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC et la Nation abénakise sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des milieux visés.                                                                                           |
| Action 3                                                                                                                                                                                    | Soutenir financièrement au moins sept médias communautaires dans le but de contribuer au maintien de leur existence et, par le fait même, de permettre à la population d'avoir accès à de l'information locale et régionale.                                                       |
| <i>Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité :</i>                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ➤ Participer à six rencontres de concertation de Culture Centre-du-Québec avec les agents de développement culturel dans le but de déterminer les besoins du milieu et des moyens d'action. |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Priorité 6</b>                                                                                                                                                                           | <b>Développer la notoriété de la région</b>                                                                                                                                                                                                                                        |
| Action 1                                                                                                                                                                                    | Accompagner les cinq MRC, les villes de Nicolet, de Victoriaville et de Drummondville ainsi que les communautés d'Odanak et de Wôlinak dans la réalisation d'un projet de diffusion régionale visant à mettre en valeur des artistes de chacune des MRC et de la Nation abénakise. |

# CONCLUSION

## La décentralisation

Dans son action, le ministère de la Culture et des Communications privilégie le partenariat avec les municipalités, venant ainsi reconnaître leur autonomie, leurs compétences, leur capacité et leurs spécificités. Les ententes de reconnaissance des statuts particuliers de la capitale nationale et de la métropole témoignent des engagements du gouvernement à déployer les mesures nécessaires pour leur permettre d'assumer les responsabilités uniques liées à leurs statuts particuliers.

À cet égard, le Ministère poursuivra les actions en cours, notamment en :

- Accompagnant la Ville de Montréal dans l'application des nouveaux pouvoirs d'autoriser certains types d'interventions en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* obtenus à la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.
- Mettant en œuvre l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole : le « Réflexe Montréal », et en poursuivant les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.
- Mettant en œuvre l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale, plus particulièrement en appliquant l'entente de délégation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

## La délégation

Le Ministère appuie le milieu municipal dans ses démarches de développement, d'attractivité, de vitalité et d'aménagement culturel du territoire, par l'entremise de ses programmes, notamment par les ententes de développement culturel. Les municipalités peuvent ainsi obtenir de l'aide financière pour établir, par exemple, un diagnostic sur les composantes culturelles de leur territoire et soutenir des actions et la participation de la population. L'entente de développement culturel constitue donc un solide levier venant appuyer le développement durable des territoires par la culture, et ce, dans le respect des compétences municipales en matière de gouvernance de proximité.

Le Ministère mettra en œuvre, par exemple :

- l'objectif 3.4 de la politique culturelle du Québec Partout, la culture, qui consiste à prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des MRC et des communautés autochtones;
- la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui prévoit établir un nouveau partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture et de langue. Plus précisément, les actions prévues sont :

- la bonification du budget disponible pour la conclusion d'ententes de développement culturel,
- la publication d'un guide d'élaboration d'une politique culturelle municipale;
- l'orientation 2 du Plan d'action en patrimoine. Plus précisément, les actions prévues sont :
  - renforcer le partenariat municipal;
  - préciser les rôles et responsabilités du Ministère et des municipalités et MRC.

## La régionalisation

Par l'entremise de ses huit directions régionales déployées à la grandeur du Québec, le Ministère réalise les objectifs de Partout, la culture : politique culturelle du Québec, ainsi que ceux de la planification stratégique qui visent à prendre en considération la diversité des régions et à favoriser l'aménagement, le développement et l'accessibilité à la culture. Diverses mesures permettent d'intervenir et de maximiser les programmes et les actions du Ministère sur les territoires, notamment :

- l'objectif 3.3 de Partout, la culture, qui consiste à prendre en compte la diversité des régions;
- la mesure 27 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui souhaite tirer profit d'une meilleure coordination des services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française qui sont offerts aux organismes et aux acteurs dans toutes les régions et dont les effets recherchés sont :
  - l'optimisation de la connaissance et de l'utilisation des services gouvernementaux en culture,
  - la communication des renseignements sur l'ensemble des services gouvernementaux en culture et l'accompagnement des acteurs en matière de développement culturel,
  - la synergie et la coordination efficace des interventions en culture du Ministère et de ses sociétés d'État;
- la mesure 1.3 du Plan stratégique 2019-2023, qui vise à soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions.

